

# TRANSFERT DE DOSSIER UNIVERSITAIRE

## PROCEDURE TRANSFERT DEPART

**Vous êtes étudiant à l'université de Bourgogne et vous souhaitez poursuivre vos études dans une autre université, vous devez, après obtention de vos résultats à l'uB et l'accord de l'université d'accueil :**

- Imprimer et remplir en 2 exemplaires le document de DEMANDE DE TRANSFERT DEPART et adresser ces documents à votre scolarité d'origine, afin de permettre le transfert de votre dossier universitaire.
- Joindre obligatoirement le quitus de la bibliothèque universitaire que vous pouvez obtenir sur le lien suivant : <https://bu.u-bourgogne.fr/EXPLOITATION/>, onglet "SERVICES"
- Imprimer et remplir en 1 seul exemplaire L'ATTESTATION DE TRANSFERT COURS et adresser ce document à votre scolarité d'origine.